

DELIBERATION

SEANCE DU 17 Juillet 2015

L'an Deux Mil quinze, le dix-sept juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM, Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD, Corinne TIERCE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Bernard CHORGNON.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le mur du cimetière nécessite des travaux plus importants que ceux prévus au moment du vote du budget. En effet, il faut intervenir au niveau du dessus du mur, du soubassement et effectuer une reprise des enduits intérieurs et extérieurs sur tout le pourtour..

**Restauration du mur
Du cimetière**

Il demande donc, à Mr Francis Leblanc de présenter les devis concernant la restauration de ce mur.

Deux devis ont été demandés :

*Entreprise Delaume 18 803.00 € HT
Entreprise Gozard..... 20 574,00 € HT*

Après délibération, le Conseil Municipal (9 voix pour, 1 abstention) retient dans sa globalité la proposition de l'Entreprise Delaume, et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Sachant que les travaux ne seront réalisés que dans la mesure où la commune aura obtenu le fond de concours de la communauté de communes du pays de Tronçais.

Délibération modificative

Suite à la décision de réaliser les travaux de restauration du mur du cimetière, Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative. En effet ces travaux avaient été prévus au budget primitif 2015, mais au moment du vote, la commune n'envisageait que la réalisation de la réfection du soubassement du mur le long de la route de Bessais.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération modificative suivante :

Investissement – Dépenses :

- *Compte 2031, frais d'étude,*
 - o *programme n° 239 : - 17 600 €*
- *Compte 21316 équipements de cimetière,*
 - o *programme 236 : + 17 600 €*

**Délibération modificative
Syndicat Ygrande**

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin de régler la contribution aux travaux de voirie au titre de l'année 2014 : grosses réparation du chemin au pied à terre. Le montant s'élève à 1397.50 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération modificative suivante :

Fonctionnement – Dépenses :
Compte 022 « dépenses imprévues »:- 1 400 €
Compte 6554 « contributions aux organismes ».....+ 1 400 €

**Délibération modificative
Mobilier extérieur**

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération modificative afin de régler la facture de la société ADEQUAT : achat mobilier extérieur. En effet ces travaux avaient été prévus au budget primitif 2015, mais au moment du vote, la commune ne connaissait pas le montant exact de cette dépense.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération modificative suivante :

Investissement – Dépenses :

- *Compte 2031, frais d'étude,*
 - o *programme n° 239 : - 200 €*
- *Compte 2128 Agencement et aménagement de terrains,*
 - o *programme 238 :+ 200 €*

**Modifications de
La commission des
maisons fleuries**

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de modifier la délibération en date du 7 mai 2015 afin de remplacer Mr Philippe DUTEURTRE au sein de la commission communale des maisons fleuries dont voici la nouvelle composition :

Maisons fleuries : Alain BECQUART, Francis LEBLANC, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD.

**Lettre de
Mme Grouios**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Grouios par lequel elle demande s'il serait possible d'acheter un excédent communal cadastré AO n°213 au lieudit « La Rougerie ».

Après débat, et par manque d'éléments, le conseil municipal décide de revoir ce dossier lors d'une prochaine séance.

**Demande d'adhésion
Association Auvergne
Nouveau Monde**

Mr le Maire présente une demande d'adhésion de « l'Association Auvergne nouveau monde » pour promouvoir l'image de marque de l'Auvergne, et de rendre ce territoire plus attractif. La participation financière pour les communes de moins de 500 habitants s'élève à 100 €

Après débat, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

A la demande de Mr le Maire, Mr Francis Leblanc présente le bilan financier concernant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le coût annuel par enfant s'élève à 168 €.

**Compte rendu
Des commissions**

Mr Francis Leblanc donne ensuite le compte rendu :

- de la commission des bâtiments concernant l'aménagement de la salle polyvalente. Une réunion avec les associations sera programmée afin de leur présenter le cahier des charges.*
- de la commission communication, et informe le conseil municipal que la mise en ligne du site internet sera effective à compter du 20 juillet 2015(valigny.fr).*

Mr le Maire informe le conseil municipal du départ de la Directrice de l'école de Valigny. Il signale également une nette augmentation des effectifs au sein du SIRP Couleuvre/Valigny pour la rentrée 2015/2016.

Mr Alain Becquart donne le compte rendu de la réunion du SIVOM Eau et Assainissement, et nous fait part d'une augmentation des tarifs de l'eau.

Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la réunion du SICTOM, et nous informe d'une éventuelle modification du nombre de passage des tournées. Le Conseil Municipal s'oppose à une augmentation du nombre de tournées en campagne.

QUESTIONS DIVERSES

**Lettre des « Berges
De l'Auron »**

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association « Les berges de l'Auron » qui remercie la commune pour le versement de la subvention au titre de l'année 2015

Mr le Maire donne le compte rendu de la réunion avec les utilisateurs du chemin dit « des Malveniers ».